

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-299
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES

**OBJET : CONCOURS
DE DESSIN «
DESSINE-MOI TON
CANAL EN FÊTE
POUR NOËL » -
APPROBATION DU
REGLEMENT**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 10 NOVEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prèscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian
WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Nicole CATHALA
- LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Sabine CHABERT.

Absent excusé : Gérard MONDRAGON.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le **21 NOV. 2025**

ID : 011-211100763-20251117-DB2025299-DE



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des 30 ans de l'inscription du canal du Midi sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco (1996-2026), la commune organise un concours de dessin dans le but de participer aux différentes actions initiées pour cet anniversaire et promouvoir ce patrimoine historique.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal que ce concours de dessin est organisé avec la Capitainerie et en partenariat avec l'Office du Tourisme Intercommunal afin de mettre

en valeur le canal du Midi sur la période festive de fin d'année, période pendant laquelle diverses animations sont organisées par la ville, la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois, les commerçants et les associations.

Monsieur le Maire indique que l'intitulé du concours est « **DESSINE-MOI TON CANAL EN FÊTE POUR NOËL** »

Monsieur le Maire précise que le règlement du concours est annexé à la présente délibération. Ce concours est ouvert à tous les habitants de la communauté de communes dès 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le règlement du concours ci-annexé.

L'AUTORISE à organiser ce concours de dessin.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 17 novembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD